

## Résumé

Cette formation permet d'identifier les responsabilités civiles et pénales encourues dans l'exercice professionnel, d'analyser des cas concrets de mise en cause, et d'adopter des comportements et décisions sécurisés au regard du droit. Elle aborde les notions clés : faute, négligence, délégation de pouvoir, responsabilité de l'employeur, responsabilité individuelle, et gestion des contentieux potentiels.

## Public et prérequis

Chef d'entreprise, cadre dirigeant, salarié en charge ou impliqué dans les questions de prévention des risques professionnels

## Les objectifs

La responsabilité civile et pénale  
Le coût de la non sécurité humaine / technologique  
La délégation  
Politique de prévention

## Les méthodes pédagogiques et d'encadrement

Notre offre commerciale à distance se fait au travers de la FOAD (Formation Ouverte A Distance), car nos dispositifs combinent plusieurs modalités distancielles (e-learning et classe virtuelle)

Notre démarche FOAD et classes virtuelles :

Transmission d'une procédure de connexion à notre plate-forme EASI contenant les tutoriels pour se connecter.

Assistance pédagogique :

- Accueil et prise en main des outils : tutoriel en début de formation
- En cours de formation : forum mis à disposition du stagiaire pour communiquer par écrit avec le formateur référent
- Sychrone : calls, échanges téléphoniques en groupe ou individuel avec le formateur référent en début de séance pour bilan et avancée dans la formation.

Pour les modules en E-learning, les stagiaires devront être équipés d'un ordinateur avec connexion internet, micro, casque ou haut-parleurs.

Mise à disposition de documentations, outils, fiches d'aide, partages d'expériences

Une ½ journée en e-learning avec quizz et exercices en autonomie.

Une ½ journée d'échange en classe virtuelle avec le formateur.

## Modalité d'évaluation

L'évaluation s'effectue à travers la participation active aux échanges, des mises en situation concrètes et éventuellement un quiz de validation des acquis en fin de formation. Une attestation de formation est remise aux participants ayant suivi la session dans son intégralité.

### RÉFÉRENCE

**HSEPSE300147**

### CENTRES DE FORMATION

**CHALON-SUR-SAÔNE, DIJON**

### DURÉE DE LA FORMATION

**1 jour / 7 heures**

### ACCUEIL PSH

**Formation ouverte aux personnes en situation de handicap. Moyens de compensation à étudier avec le référent handicap du centre concerné.**

## Les + Formation 21-71

- 682 Jeunes formés par an
- 291 contrats d'alternance à pourvoir
- 769 entreprises partenaires
- Accompagnement individualisé
- Diplômes reconnus par l'Etat

- Savoir être, management, sécurité
- Pédagogie innovante (par projets, en îlots, projet Voltaire, Olympiades des métiers)
- Equipement en machines modernes qui préparent aux métiers de demain

**3 CENTRES** en Bourgogne

## Contenu de la formation

### 1. Rappel des grands principes de prévention

Connaissances enseignées :

- Définitions danger/risque
- Les principes généraux de la prévention
- Rédaction du document unique
- Le principe d'exposition au risque entraîne la mise en œuvre de la responsabilité civile et/ou pénale

### 2. La responsabilité pénale

Connaissances enseignées :

- Les grands principes
- Personne physique
- La gradation des fautes
- Les peines applicables

### 3. Personne morale

Connaissances enseignées :

- L'organisation de l'entreprise
- Les délégations de pouvoir
- La procédure pénale

### 4. La responsabilité civile

Connaissances enseignées :

- Les grands principes
- La responsabilité civile en matière d'hygiène et de sécurité au travail : la faute inexcusable
- La procédure civile

## Suite de parcours et passerelles possibles

Elle peut être complétée par des formations spécifiques en droit du travail, gestion des risques professionnels, conformité réglementaire, ou management des responsabilités (RSE, RGPD, éthique). Ces parcours renforcent les compétences transversales et juridiques des professionnels dans la maîtrise des risques.

## Passerelles - Métiers - Débouchés

Cette formation ne vise pas un métier spécifique mais concerne tous les professionnels susceptibles d'engager leur responsabilité dans le cadre de leurs fonctions : managers, dirigeants, encadrants, agents de terrain, représentants du personnel, ou toute personne ayant une délégation ou un pouvoir de décision. Elle leur permet d'assumer leurs missions en toute connaissance de cause, en maîtrisant les risques juridiques liés à leurs a

## Validation et certification

Attestation de fin de formation

## Version documentaire

V1-2022